

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC POLE COOPÉRATIF

Je, soussigné-e (Prénom, nom) / Dénomination sociale :

SIRET :

Domicile ou siège social :

Né-e le : ..... à ..... (ville + N° de département) .....

Profession / activité :

déclare vouloir devenir sociétaire de la SCIC Pôle Coopératif pour les raisons suivantes :

- m'engager bénévolement aux côtés de l'équipe*
- soutenir le projet global*
- engager un partenariat avec ma structure*
- pour mieux bénéficier des services (lesquels ?) : .....*

En application des dispositions de l'article 13 des statuts dont j'ai pris connaissance, je déclare souscrire à ..... parts de capital de 25 € chacune.

A l'appui de ma souscription, je verse ce jour en numéraire la somme de ..... euros,

◇ par chèque à l'ordre du Pôle Coopératif,

◇ par virement sur le compte du Pôle Coopératif avec la référence « Achat parts sociales NOM PRENOM » représentant la libération intégrale des parts souscrites.

J'accepte de recevoir les convocations aux AG et tout document relatifs à la gestion de la SCIC et des associés par email. Si oui, j'indique ici mon adresse email : .....

Fait en deux originaux, à ....., le .....2024

<p>Signature avec mention manuscrite « bon pour souscription de .....parts de capital de 25 € qui porte mon capital à ..... € »</p>	<p>Pour la SCIC Pôle Coopératif la cogérante Mélanie FAGOT</p>
---	--

MAJ au 25/06/2024

### Souscription au capital de la SCIC

Le Pôle Coopératif a fait le choix de la forme juridique la plus appropriée à l'éthique voulue par ses fondateurs. De forme privée et d'utilité sociale, le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, système économique qui place l'homme, et non le capital, au cœur du projet.

**Qu'est-ce qu'une part sociale ?** C'est un titre de propriété. Le capital de l'entreprise est constitué de toutes les parts sociales. Il permet de développer l'entreprise et de garantir sa solidité. La SCIC Pôle Coopératif est à capital variable : l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché. Contrairement aux actions des SARL classiques, le montant des parts sociales reste fixé à sa valeur initiale de 25 €. Prendre une part dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir le projet du Pôle Coopératif.

**Quel est l'enjeu de devenir sociétaire du Pôle Coopératif ?** Il s'agit de soutenir l'objet social :

- 1) accompagner le territoire dans son développement économique et solidaire par différents outils et projets d'intérêt collectif
- 2) soutenir la création et le développement d'activités économiques par des entrepreneurs
- 3) appui aux habitants, élus, entreprises, collectivités, porteurs de projet et plus généralement à toute personne ou structure souhaitant travailler autrement, consommer autrement, s'impliquer solidairement localement
- 4) promouvoir l'ESS : ses principes, son histoire, ses valeurs.

Le soutien est marqué par la participation aux différentes instances de gouvernance de l'entreprise : l'assemblée générale mais aussi les rencontres autour des projets, la participations aux rencontres locales avec les partenaires. La SCIC s'appuyant sur des bénévoles, le soutien peut aussi être marqué par la prise en charge de dossiers spécifiques : outils de communication, relationnel externe, relais d'informations, appui aux créateurs...

### Avantage fiscal

Le montant de la réduction d'impôt est en principe égal à 18 % des versements effectués avant le 31 décembre 2024. Conditions de l'avantage fiscal : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37091>

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DOMICILIATION : BAR LE DUC

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
14707	00021	32621884017	73

IBAN : FR76 1470 7000 2132 6218 8401 773  
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ

TITULAIRE DU COMPTE : ASS POLE COOPERATIF

ADRESSE :  
12 AVENUE VICTOR HUGO  
55800 REVIGNY SUR ORNAIN